



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 46

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (J. Holland, V. Boileau, G. Brown et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse envisage de mettre fin au projet de partition du territoire de la municipalité rurale de Springfield en divisions scolaires distinctes et que celui-ci reconnaisse qu'une telle partition entraînera une diminution de la qualité de l'éducation offerte aux élèves touchés. (D. Brook, D. Colbert, N. Capner et autres)

M. ASHTON, *ministre délégué aux Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet des inondations provoquées par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le sud du Manitoba et au sujet de l'avion léger qui s'est écrasé ce matin sur l'avenue Logan, à Winnipeg.

M. PENNER (Emerson) et, avec le consentement de l'Assemblée, MM. GERRARD et FAURSCHOU font des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* MACKINTOSH présente le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2002.

(Document parlementaire n° 162)

L'Assemblée permet à M. le *ministre* CHOMIAK de déposer le projet de loi 13 — *Loi sur les technologistes de laboratoire médical/The Medical Laboratory Technologists Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. DYCK, JENNISSON, ENNS et RONDEAU ainsi que M^{me} SMITH (Fort Garry) font des déclarations de député.

Pendant la période réservée aux déclarations de député, M. NEVAKSHONOFF invoque le *Règlement* au sujet de commentaires émanant du député de Lakeside ainsi que du député de Springfield et demande une rétraction.

M. LAURENDEAU intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CALDWELL voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M. HAWRANIK voulant que la motion principale soit amendée par substitution, au passage qui suit « que », de ce qui suit :

L'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)* tant que le ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse n'aura pas mené de véritables consultations avec les personnes intéressées au sein du système d'éducation du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. GERRARD pour la reprise du débat.

MM. TWEED, CUMMINGS et SCHULER interviennent.

M^{me} STEFANSON exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. JENNISSON présente la proposition suivante :

Proposition n^o 14 : Accès à la téléphonie cellulaire dans le Nord

Attendu :

que dans une société moderne, l'accès au service téléphonique est une nécessité;

que l'utilisation d'un téléphone cellulaire est vitale pour ceux qui habitent en région éloignée, comme le Nord;

que, présentement, beaucoup de Manitobains et de Manitobaines habitent à des centaines de milles des régions desservies par la téléphonie cellulaire;

que la téléphonie cellulaire n'est même pas accessible dans les grandes collectivités de Snow Lake, Leaf Rapids, Lynn Lake, Pukatawagan, South Indian Lake, Cranberry Portage, Garden Hill, Shamattawa, Cross Lake, Norway House et autres;

que cette situation constitue un risque sérieux pour les citoyens manitobains qui vivent dans ces collectivités et qui n'ont aucun moyen de joindre les services d'urgence en cas de situation critique ou d'obtenir de l'aide en cas de problèmes automobiles;

que le manque de vision à long terme du gouvernement précédent lors de sa décision de vendre MTS a exacerbé l'inégalité du service téléphonique offert dans la province et que les citoyens du Nord et des régions rurales en paient le prix,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes à exiger que les fournisseurs de services de télécommunications étendent leurs services de manière à offrir une couverture adéquate aux collectivités éloignées, rurales et nordiques qui, présentement, ont un accès inadéquat ou inexistant à la téléphonie cellulaire.

Il s'élève un débat.

MM. JENNISSEN, ROCAN, RONDEAU et LOEWEN interviennent. M. FAURSCHOU exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes